

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
du Centre d'éducation des adultes de Bellechasse**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD  
CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE BELLECHASSE**

**Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le 7 octobre 2020 à 16 h, en visioconférence au Centre d'éducation des adultes de Bellechasse.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame France Audet  
Madame Marie-Pierre D'Amours  
Monsieur Christian Fradet  
Monsieur Daniel Guillemette  
Madame Jacqueline Labbé  
Madame Rosalie Labbé  
Monsieur Jean-Pierre Labrecque  
Monsieur Mathieu Leblond  
Monsieur Jovan Mercier  
Madame Diane Raymond  
Madame Chantal Rioux  
Madame Johanne Turcotte

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Jacqueline Labbé souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Madame Chantal Rioux présente à tour de rôle les membres présents et constate le quorum. Madame Rioux souligne le départ de Madame Karen Moreau-Villeneuve qui a été membre du CÉ les deux dernières années.

**2. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE, VICE-PRÉSIDENTE ET AU SECRÉTARIAT**

Madame Chantal Rioux demande aux membres issus du milieu communautaire et des entreprises de proposer des noms pour la présidence et à la vice-présidence et pour tous les membres de proposer des noms pour le secrétariat du Conseil d'établissement.

**CÉ # 20-21-001**

Il est résolu à l'unanimité

QUE Monsieur Christian Fradet soit élu président du Conseil d'établissement du CEA de Bellechasse.

ADOPTÉ

**CÉ # 20-21-002**

Il est résolu à l'unanimité

QUE Madame Diane Raymond soit élue vice-présidente du Conseil d'établissement du CEA de Bellechasse.

ADOPTÉ

**CÉ # 20-21-003**

Il est résolu à l'unanimité

QUE Madame Johanne Turcotte soit élue secrétaire du Conseil d'établissement du CEA de Bellechasse.

ADOPTÉ

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Christian Fradet fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Chantal Rioux souligne que certains points devront être traités avant d'autres considérant le départ hâtif de deux membres.

**CÉ # 20-21-004**

Il est proposé par Madame France Audet, secondé par Monsieur Jean-Pierre Labrecque et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ

**4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2020**

Madame Chantal Rioux demande s'il y a des questions en lien avec le procès-verbal du 20 mai 2020. Madame Rioux fait un suivi des règles de vie adoptées en mai 2020 par visioconférence en lien avec les mesures sanitaires. Les élèves respectent les nombreuses et nouvelles mesures. Madame Rioux se dit très satisfaite de l'attitude et du comportement des élèves face à cette nouvelle réalité. Elle remercie sincèrement les élèves. Ceux-ci sont intéressés à poursuivre leurs études. C'est d'une grande importance pour eux.

**CÉ # 20-21-005**

Il est proposé par Madame Rosalie Labbé, secondé par Madame Diane Raymond et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 soit adopté tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉ

## 5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil faute de public.

## 6. ÉTUDE DE DOSSIERS

### 6.1 PRISE DE DÉCISION

#### 6.1.1. CHOIX DE DATES ET HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

##### CÉ # 20-21-006

Il est proposé par Madame Johanne Turcotte, secondé par Madame Diane Raymond et résolu à l'unanimité

QUE les dates et les heures proposées soient adoptées telles qu'elles ont été déposées.

ADOPTÉ

#### 6.1.2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Madame Chantal Rioux présente aux membres le nouveau document des règles de régie interne en lien avec la nouvelle gouvernance et mentionne les changements apportés.

Madame Rioux souligne également qu'il ne peut avoir ajout de sujets séance tenante. Si des sujets devaient être ajoutés, il faut en faire part à la présidence deux jours ouvrables avant la tenue de la réunion.

##### CÉ # 20-21-007

Il est proposé par Madame Rosalie Labbé, secondé par Madame France Audet et résolu à l'unanimité

QUE les règles de régie interne soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

ADOPTÉ

#### 6.1.3. BUDGET DU CÉ POUR 2020-2021

Madame Chantal Rioux mentionne qu'une allocation d'un montant de 200 \$ est accordée aux membres du Conseil d'établissement pour des frais de gardiennage ou autres frais.

##### CÉ # 20-21-008

Il est proposé par Madame Marie-Pierre D'Amours, secondé par Madame France Audet et résolu à l'unanimité

QUE le budget du CÉ de 200 \$ soit transféré à la vie étudiante pour la semaine de la persévérance ou autre activité jugée pertinente pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉ

#### **6.1.4. PRIORITÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Madame Chantal Rioux présente les deux grandes priorités l'année scolaire 2020-2021 :

- Assurer la cohérence entre les valeurs du projet éducatif et les actions à poser  
Bienveillance – Bien-être – Engagement
- Poursuivre la mise en œuvre du projet éducatif en maximisant l'utilisation des outils technologiques

Madame Rioux constate que les valeurs du projet éducatif sont tout à fait de circonstance dans le contexte actuel.

**CÉ # 20-21-009**

Il est proposé par Madame Johanne Turcotte, secondé par Monsieur Christian Fradet et résolu à l'unanimité

QUE les priorités soient approuvées telles qu'elles ont été présentées.

APPROUVÉ

#### **6.1.5. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES**

Document remis avant la séance. Une planification a été faite par les responsables de la vie étudiante et des services complémentaires pour l'année scolaire 2020-2021. Les activités devront être adaptées selon les mesures sanitaires.

**CÉ # 20-21-010**

Il est proposé par Monsieur Daniel Guillemette, secondé par Madame Rosalie Labbé et résolu à l'unanimité

QUE les activités éducatives proposées par la responsable de la vie étudiante, de la psychoéducatrice et de la conseillère en orientation soient approuvées telles qu'elles ont été présentées.

APPROUVÉ

### **6.2 INFORMATION**

#### **6.2.1 CLIENTÈLE FG, IS, ISP, FRANCISATION**

Madame Chantal Rioux présente le tableau de la clientèle à ce jour. Pour la FG, Mme Rioux mentionne que Mme France Audet a travaillé fort pour l'inscription des élèves. L'ensemble du processus a été fait en ligne. Le défi de la formation générale pour les mois à venir est d'assurer la persévérance des élèves. Par manque de ressources humaines, il n'aura pas de cours de soir. Il y a cependant des besoins. Beaucoup d'élèves ont migré vers la FAD. C'est pourquoi on remarque une hausse en ce début d'année scolaire.

Pour le IS, il n'y aura pas de cours sur mesure pour l'automne 2020. Ce sera à réévaluer pour l'hiver 2021. Même si plusieurs milieux ne donnent plus accès aux enseignantes en IS, il y a continuité du service par des rencontres téléphoniques ou en ligne.

Pour conclure, le portrait de la clientèle est similaire à l'année dernière. Le nombre d'ETP est comparable à l'an dernier.

### **6.2.2 NOUVELLE GOUVERNANCE**

Madame Chantal Rioux mentionne qu'il y a des changements importants au niveau de la gouvernance d'un centre de services scolaire. C'est maintenant sous la gouverne d'un conseil d'administration et se veut plus près des élèves par sa constitution. Le CA du CSS de la Côte-du-Sud est en voie d'être constitué. Madame Rioux résume les éléments de changements.

### **6.2.3 RESSOURCES HUMAINES**

Madame Chantal Rioux mentionne les mouvements de personnel depuis le début de l'année et l'embauche prochaine d'une agente de bureau pour la surveillance d'examens.

### **6.2.4 SUIVI BUDGÉTAIRE**

Madame Jacqueline Labbé présente le tableau du suivi budgétaire qui a été voté en mai dernier. Depuis, il y a eu deux ponctions pour le salaire de la conseillère pédagogique et pour les dépenses en lien avec les assurances maladie et droits parentaux. Madame Labbé mentionne que plusieurs mesures sont à venir tout comme les allocations en lien avec l'entretien et réparation et le MAO et les infrastructures technologiques.

### **6.2.5 CHAÎNE TÉLÉPHONIQUE**

Dans le but de pouvoir joindre plus facilement les membres, Madame Chantal Rioux souhaite que l'on se dote d'un réseau téléphonique. Madame Johanne Turcotte propose de faire une liste de membres et de leurs coordonnées.

### **6.2.6 DU PERSONNEL DU CENTRE**

Personnel du soutien : Madame Johanne Turcotte présente les actions prises pour la mise en place des mesures sanitaires avec l'équipe de soutien et professionnelle en collaboration avec la direction.

Personnel professionnel : Madame France Audet présente ce qui a été fait au niveau de l'accueil des élèves, des rencontres avec les élèves avec la conseillère d'orientation et la psychoéducatrice.

Personnel IS : Madame Marie-Pierre D'Amours présente les activités réalisées dans les milieux. Comme plusieurs ne donnent plus accès aux enseignantes, celles-ci sont créatives pour continuer à donner le service. Elles font beaucoup d'adaptation scolaire.

Personnel FG: Madame Rosalie Labbé présente les changements apportés par les nouvelles mesures sanitaires. Les enseignantes ont maintenant deux classes à gérer. Les élèves utilisent les outils technologiques mis à leur disposition pour de l'enseignement en ligne. Madame Chantal Rioux complète en mentionnant que les élèves en francisation restent en groupe fermé en limitant un soir par élève. Ces cours ont commencé le lundi 14 septembre 2020.

## 6.2.7 DU CONSEIL DES ÉLÈVES

Septembre : Mathieu Leblond présente les activités réalisées dans la semaine du 22 septembre et la semaine du 28 septembre 2020. Madame Chantal Rioux souligne la créativité d'Andréanne et la participation des élèves.

Mention de Monsieur Christian Fradet pour féliciter tous les membres du personnel pour toute l'adaptation dont l'équipe du CEA fait preuve pour les élèves.

Octobre : Présentation des activités du mois d'octobre par Jovan Mercier. Les activités seront pour la plupart faites en ligne pour respecter les mesures sanitaires étant donné que nous sommes maintenant en zone rouge.

## 7. SUJETS DIVERS

### 7.1. COURRIER

Aucun courrier n'a été reçu.

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points ayant tous été discutés, c'est la levée de la séance.

**CÉ # 20-21-011**

Il est proposé par Madame Johanne Turcotte, secondé par Madame Diane Raymond et résolu à l'unanimité

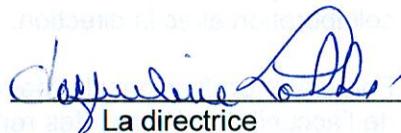
QUE la séance du conseil d'établissement du 7 octobre 2020 soit levée.

ADOPTÉ

Levée de l'assemblée à : 17 h 45



Le président



La directrice